

ÉCOLE MER ET MONTAGNE

1102 S. Alder, Campbell River (C.-B.), V9W 1Z7

Téléphone : (250) 923-3359

<http://meretmontagne.csf.bc.ca>



Une école du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

Vision

Notre école fait preuve de leadership innovateur et proactif, et offre un climat chaleureux et inclusif, combinaison qui favorise le développement du sentiment d'appartenance et l'excellence éducative.

Mission

Tout en respectant et en valorisant les différents styles et rythmes d'apprentissage (pédagogie différenciée), l'école Mer-et-montagne s'engage à stimuler les aspects culturel, social, technologique et académique de la vie scolaire. En tant que leader éducatif, elle veut favoriser le développement du plein potentiel de tous les élèves pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et avertis.

Valeurs

Voici la liste des valeurs dont l'école fait la promotion : *leadership, respect, développement de l'estime de soi, responsabilité, appréciation des différences, proactivité*. En ce sens, nous avons des principes directeurs qui tracent l'orientation des interventions auprès des élèves.

Informations générales

Moyens de communication

Le personnel de l'école vous encourage à vous prévaloir des mécanismes de communication mis à votre disposition : le bulletin hebdomadaire des activités, le courrier électronique, le service de boîte vocale et le site web de l'école.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous par téléphone, par courriel ou via l'agenda scolaire pour toute rencontre avec un membre du personnel.

Agenda / Pochette

L'agenda ou la pochette est l'outil de communication entre l'école et la maison. Les parents devraient le vérifier tous les jours.

Procédures en cas de fermeture d'école

En cas de fermeture d'école, les parents seront avisés en écoutant les stations radiophoniques 2Day FM (99,7), The Eagle (97.3 FM) et JET FM (98.9 FM) et en consultant notre site web <http://meretmontagne.csf.bc.ca>. Vous recevrez un courriel ou un appel téléphonique en cas de fermeture.

Parfum

L'école est un milieu sans parfum ni fragrance.

Visiteurs

Tout visiteur à l'école doit se présenter à la réception. Il est interdit de circuler dans l'établissement et dans la cour d'école sans un laissez-passer. Votre collaboration est appréciée. Nous voulons limiter les dérangements durant l'activité pédagogique en salle de classe et assurer la sécurité de tous. C'est la raison pour laquelle nous ne permettrons pas aux parents de se rendre directement à la salle de classe durant les heures d'enseignement.

Bénévolat

Tout bénévole qui veut s'impliquer à l'école doit avoir remis une vérification de ses antécédents judiciaires (Criminal Record Check).

Assiduité

Nous demandons la coopération des parents afin d'assurer la ponctualité et la présence de leur enfant à l'école. **En cas d'absence de votre enfant**, veuillez communiquer avec l'école au 250-923-3359 ou envoyer un courriel tôt le matin ou dès que possible.

Si l'absence est prévue, vous pouvez l'indiquer dans l'agenda de votre enfant ou envoyer un courriel à l'enseignant et à la secrétaire.

En cas d'absence prolongée, avisez l'école. Il appartient aux élèves et aux parents de s'impliquer dans le rattrapage des travaux suite à une absence.

Ponctualité

Les élèves qui arrivent en retard doivent passer au secrétariat.

Les élèves retardataires dérangent la classe qui est déjà au travail en plus de perdre du temps d'enseignement.

Les retards sont notés au dossier de l'élève. Après plusieurs retards, la direction communiquera avec les parents pour trouver des solutions. Merci d'assurer la ponctualité de votre enfant à l'école.

Départ ou absence pendant la journée de l'école

Les parents des élèves doivent se présenter au secrétariat pour venir chercher leur enfant avant la fin de la journée scolaire. Les enseignants souhaitent être informés à l'avance de ces situations.

Matériel scolaire

Les parents sont responsables de fournir le matériel scolaire nécessaire en suivant la liste fournie en début d'année scolaire. Lorsque l'enfant épuise son matériel, le parent est responsable de le lui procurer le matériel nécessaire.

Prêts de l'école

L'élève est responsable du matériel qui lui est prêté par l'école. En cas de bris ou de perte, une facture sera envoyée aux parents.

Voyages et sorties éducatives

La permission écrite des parents pour les sorties et voyages éducatifs de l'enfant est obligatoire. Sans permission écrite, l'élève devra rester à l'école et faire du travail.

Lors d'une sortie, l'élève a la responsabilité de démontrer un comportement respectueux et coopératif. À défaut de quoi, il pourrait être retourné à la maison aux frais des parents.

École sensibilisée aux allergies

Après consultation avec tous les partenaires scolaires, Mer-et-montagne sera désormais une école sensibilisée aux allergies.

Qu'est-ce que ça veut dire? Les noix et les arachides seront permises*

Chacun a des rôles et responsabilités à cet effet afin que notre milieu scolaire soit sécuritaire pour les enfants qui ont des allergies.

	Rôles et responsabilités de chacun
Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les membres de la communauté de l'école (le personnel de l'école, les élèves et les parents). • Rencontrer les parents et l'enseignant de l'enfant afin de produire un plan individuel par écrit; • Assurer une liste courante de contacts d'urgence; • Offrir une formation d'anaphylaxie à tout le personnel de l'école; • Assurer que tout médicament et/ou EpiPen soit entreposé de façon acceptable dans un endroit non-verrouillé.
Enseignants AP et APS Surveillants	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance et suivre les politiques du CSF ainsi que le plan personnalisé de l'enfant qui a des allergies; • Discuter d'allergies avec les élèves dans la classe de façon qu'ils comprennent; • Créer une attitude positive et un environnement sécuritaire sans isoler l'enfant affecté; • Éviter de se servir de nourriture qui pourrait contenir des noix ou des arachides lors d'activité ou de sortie de salle de classe; • Encourager les enfants à se laver les mains avant et après avoir mangé; • Décourager le partage de nourriture et d'ustensiles entre élèves; • S'assurer de savoir où se trouve l'EpiPen de l'élève et en aviser tous les intervenants de la classe; • S'assurer d'avoir les médicaments/EpiPen et accès à un téléphone pendant toutes sorties scolaires.
Élève avec une allergie	<ul style="list-style-type: none"> • Manger seulement la nourriture qu'il/elle a apporté de la maison et ne pas partager ses ustensiles ni son breuvage; • Avertir un adulte s'il/elle pense avoir une réaction allergique; • Avoir son EpiPen avec lui en tout temps; • Se laver les mains avant et après avoir manger.
Parents/tuteurs de l'élève avec une allergie	<ul style="list-style-type: none"> • Informer l'école chaque année des allergies de leur enfant et produire une liste courante de contacts d'urgence; • Travailler en conjonction avec l'école afin de développer un plan pour l'enfant; • Encourager l'enfant à avertir un adulte s'il/elle pense avoir une réaction allergique; • Fournir la médication nécessaire à l'école en s'assurant que celle-ci n'est pas expiré, et signer le formulaire d'autorisation pour l'administration par les membres du personnel; • Encourager l'enfant à avoir son EpiPen en sa possession, de ne pas partager de nourriture ni d'ustensiles et de se laver les mains soigneusement; • Apprendre à l'enfant qu'il est acceptable de refuser de la nourriture si quelqu'un lui en offre; • Commander un bracelet/collier « Alerte Médicale » pour l'enfant. • Remettre à l'école les médicaments/EpiPen en respectant les dates d'expiration.
Autres élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas partager de nourriture, de boisson ou d'ustensiles; • Se laver les mains avant et après avoir mangé; • Nettoyer l'espace où ils ont mangé; • Respecter l'élève qui a des allergies; • Connaître les procédures à suivre s'ils pensent que l'enfant avec des allergies a besoin d'aide.
Toute la communauté de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être informée qu'il y a un enfant avec une/des allergies à l'école; • Encourager tous les élèves à respecter ceux et celles qui ont des allergies.

* **À noter:** si un enfant de la classe a une allergie sévère à un aliment donné, il est possible que l'école doive restreindre la consommation de nourriture contenant cet aliment pour les élèves de cette classe. Les parents seront avisés si c'est le cas.

Code de vie

Principes directeurs

- ✦ Le code de vie favorise la sécurité et le respect des enfants et des adultes qui fréquentent l'école.
- ✦ L'objectif principal du code de vie est de responsabiliser les élèves qui fréquentent l'école. Des consignes sont mises en place pour la sécurité des élèves et pour le respect des autres.
- ✦ Ce sont les comportements qui sont critiqués et non les élèves.
- ✦ Des mesures seront mises en place lorsqu'un élève ne respecte pas le code de vie. Les élèves qui ne suivent pas les consignes feront face à des conséquences (légères, moyennes ou sévères) selon le geste posé.
- ✦ Les adultes de l'école doivent donner l'exemple en respectant également le code de vie.

Règles de l'école

La vie en français

Nous sommes une école francophone, c'est pourquoi les élèves sont appelés à parler français dans les différentes situations scolaires, parascolaires et périscolaires.

Nutrition

Étant donné que nous sommes une école sensibilisée aux allergies, les élèves et les parents ont des responsabilités en ce qui concerne la sécurité des élèves allergiques (voir p. 3).

Nous encourageons une saine alimentation pour les dîners et les collations.

Les sucreries doivent être consommées en quantité restreinte et peuvent être confisquées lors d'abus.

La gomme à mâcher et les bonbons ne sont pas permis, sauf lors d'occasions spéciales.

Éducation physique

Les élèves devraient porter des vêtements adéquats (t-shirt, culottes courtes ou pantalon de gymnastique).

Les souliers de course sont obligatoires.

Pour être exempté d'un cours d'éducation physique, une note des parents est obligatoire.

Objets personnels

L'école n'assume pas la responsabilité en cas de vol ou d'endommagement des objets personnels.

Les appareils électroniques, les jouets et les jeux personnels doivent rester dans le sac à dos de l'élève pendant la journée scolaire (sauf avec permission de l'enseignant pour une activité spéciale).

➔ **Conséquence d'une première utilisation:** Confiscation pendant une journée.

➔ **Conséquence en cas de récidive:** confiscation pour une semaine ou plus.

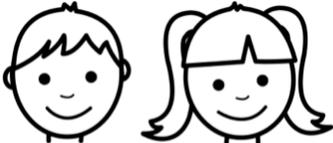
Tenue vestimentaire

Pour favoriser un climat propice au travail scolaire, l'élève se présente dans des vêtements propres, acceptables en milieu scolaire et appropriés à son âge.

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles et les inscriptions doivent être appropriées.

Le port d'un couvre-chef n'est pas permis à l'intérieur de l'école.

Tous les élèves auront une paire de chaussures d'intérieur et une d'extérieur.

			
Oui			Non
			
			
Des vêtements de rechange seront prêtés aux élèves qui ne respectent pas les consignes vestimentaires.			

Transport scolaire

Afin de prévenir les accidents, l'élève doit rester assis et respecter les consignes de la conductrice ou du conducteur.

Les comportements indésirables pourraient résulter en perte du privilège d'usage du transport scolaire.

Les dommages seront payés par l'élève.

<http://www.csf.bc.ca/parents-eleves/transport-scolaire/code-de-conduite/>

Technologie

Les élèves doivent respecter le code de conduite et les règles d'utilisation des ressources informatiques du CSF.

L'utilisation inappropriée de l'appareil ou d'Internet engendra des conséquences.

Comportements attendus

Je fais preuve de respect.

- Je respecte les autres élèves et les membres du personnel.
- Je respecte l'environnement et le matériel.
- Je marche calmement à l'intérieur de l'école.
- Je parle doucement.
- Je salue les personnes que je rencontre.
- Je suis les règles de la classe.
- J'utilise un langage adéquat.
- J'écoute les consignes données par le personnel de l'école.

Je suis un élève responsable.

- J'adopte un comportement favorable à l'apprentissage.
- Je participe à la vie et aux activités de la communauté-école.
- Je suis les règles de la classe.
- Je mange calmement à l'heure du dîner.
- Je porte des vêtements convenables et selon la température.
- Je sors et je rentre aussitôt que la cloche sonne.

Je coopère avec les autres.

- Je travaille, joue et discute sans susciter de conflit.
- Je garde les lieux propres.
- J'adopte des comportements inclusifs.

Offenses majeures

Certains comportements sont considérés inadéquats et inacceptables.

- ◆ Bagarre
- ◆ Violence verbale, abus verbal ou émotionnel
- ◆ Violence physique, abus physique
- ◆ Langage inapproprié
- ◆ Intimidation (abus répétitifs)
- ◆ Opposition directe à l'autorité
- ◆ Vandalisme
- ◆ Vol
- ◆ Menace envers une personne
- ◆ Possession d'une arme ou de tout autre objet utilisé pour menacer
- ◆ Possession ou utilisation de drogue/alcool

L'intimidation

L'intimidation se vit lors de diverses situations se produisant dans une relation entre une personne ou un groupe dominant et un sujet ou un groupe moins dominant. Elle se manifeste dans les situations suivantes:

- ➔ Un déséquilibre dans le rapport de force réel ou perçu qui se manifeste par des actes agressifs, d'ordre physique ou psychologique (y compris verbal, non verbal ou social);
- ➔ Une interaction négative directe (affrontement) ou indirecte (comméragage, exclusion, réseaux sociaux, messageries textes, etc.);
- ➔ Une mauvaise action faite dans l'intention de nuire, notamment:
 - Acte de violence physique (coup de pied, coup de point, taxage, etc.);
 - Acte de violence verbale (menaces, chantage, injures, insultes, remarques sexistes, racistes ou homophobes, etc.);
 - Actes de violence non verbale (regards, gestes méchants ou violents, etc.);
 - Exclusion sociale (répandre des rumeurs, ignorer quelqu'un ou parler dans son dos, exclusion, taxage, etc.);
- ➔ Les actions négatives se répètent et leur intensité ou leur durée confirme la domination exercée sur la victime.

L'intimidation n'est pas tolérée à l'école Mer-et-montagne. Des mesures sévères seront prises si cela se produit.

Interventions

- L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les conséquences d'une mauvaise décision ou d'une erreur, et à limiter la possibilité de la récurrence de telles instances.
- Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.
- En cas de problème récurrent, l'élève sera envoyé à la direction d'école.
- La suspension de l'école est une mesure exceptionnelle qui ne sera utilisée qu'en dernier recours.
- Il importe de valoriser les comportements positifs.

Listes de conséquences positives

félicitations mentions spéciales certificats tableau d'honneur privilèges variés périodes de jeu	surprises participations à des activités spéciales devenir un mentor tirages coupons « Bravo! Bon comportement »
---	--

Conséquences négatives selon l'intensité du geste

- Les sanctions sont appliquées de manière juste et cohérente dans le respect des responsabilités et des droits individuels et selon l'âge et le degré de maturité des élèves; elles sont de nature réparatrice plutôt que punitive.

	Conséquences possibles	Réparations possibles
1re infraction	<p>Je reçois un avertissement.</p> <p>Je dois faire un temps d'arrêt.</p> <p>Je perds du temps de jeu.</p> <p>Mon objet est confisqué pour un temps donné.</p> <p>Je reprends le travail manqué.</p> <p>Je dois me pratiquer à adopter le bon comportement.</p> <p>Je change mon habillement.</p> <p>Je discute avec mon enseignante ou avec la surveillante.</p> <p>Mon enseignant sera averti de mon comportement.</p> <p>Mes parents seront contactés si nécessaire.</p> <p>Autres</p>	<p>J'adopte le bon comportement.</p> <p>Je m'excuse au besoin.</p> <p>Autres</p>
2e infraction	<p>Je dois faire un temps d'arrêt.</p> <p>Je perds du temps de jeu.</p> <p>Je complète une feuille de réflexion.</p> <p>Mon enseignant sera averti de mon comportement</p> <p>Je discute avec mon enseignant.</p> <p>Mes parents seront informés.</p> <p>Je perds un privilège.</p> <p>Autres</p>	<p>Je dois faire des excuses en présence d'un adulte.</p> <p>Je pose un geste pour m'excuser en présence d'un adulte.</p> <p>Je dois faire un geste pour réparer mon comportement de façon constructive en présence d'un adulte.</p> <p>Je participe à des travaux communautaires.</p> <p>Il est possible que ma réparation se fasse sur plusieurs jours.</p> <p>Autres</p>

	Conséquences possibles	Réparations possibles
3e infraction ou Refus de coopérer ou Offense majeure	Je rencontre mon enseignant. Je rencontre la direction. Je complète une feuille de réflexion. Mon enseignant sera averti de mon comportement. La direction informera mes parents. Je perds un privilège. Je pourrai être suspendu à l'interne pour une ou plusieurs journées. Si mon comportement persiste, je pourrai être suspendu de l'école pour une ou plusieurs journées. Si mon comportement persiste, je devrai rencontrer un agent de police. Autres	Je dois faire des excuses en présence d'un adulte. Je pose un geste pour m'excuser en présence d'un adulte. Je dois faire un geste pour réparer mon comportement de façon constructive en présence d'un adulte. Je participe à des travaux communautaires. Il est possible que ma réparation se fasse sur plusieurs jours. Autres Si le comportement se répète trop souvent, un adulte de l'école m'aidera à corriger mon attitude.

Droits, privilèges et responsabilités

Notre code de vie est divisé en deux sections : les droits et privilèges et les responsabilités reliés à chacune :

Le respect

Droits et Privilèges	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">* d'être respecté (e) comme un membre à part entière de l'école.* d'apprendre dans un milieu centré sur le respect.* de fréquenter une école propre.	<ul style="list-style-type: none">* d'accepter les autres et leurs différences.* de recycler et de prendre soin de mes biens, des biens des autres et de mon milieu.

La réussite

Droits et Privilèges	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">* de travailler dans un environnement positif qui stimule l'apprentissage.* de recevoir de l'aide de mes pairs et du personnel enseignant.	<ul style="list-style-type: none">* d'être responsable de mes apprentissages et de respecter ceux des autres.

L'identité culturelle

Droits et Privilèges	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">* d'apprendre le français.* d'étudier les deux langues officielles du Canada.* d'être respecté en tant que francophone.	<ul style="list-style-type: none">* de m'exprimer en français avec les autres en classe, dans l'école et sur la cour.

La sécurité

Droits et Privilèges	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">* d'être en sécurité.* d'apprendre dans une école où on ne tolère pas les abus physiques et l'intimidation.	<ul style="list-style-type: none">* d'agir de façon à ne pas compromettre ma sécurité et celle des autres.* d'aviser un adulte lors d'une présence étrangère à l'école.

L'utilisation de la technologie

Droits et Privilèges	Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">* de recevoir une éducation utilisant tous les moyens technologiques à sa disposition.* d'utiliser un ordinateur ou une tablette.	<ul style="list-style-type: none">* de respecter l'entente d'utilisation des ressources technologiques.

Nom de l'élève _____

Niveau: _____

Classe de: _____

Contrat du code de vie

Le code de vie a été présenté en classe à tous les élèves.

Signature de l'enseignant _____

Mon enfant et moi avons lu et apposé nos initiales à chaque page du code de vie.

Mon enfant et moi comprenons nos responsabilités.

Mon enfant et moi nous engageons à respecter le code de vie de l'école.

Signature de l'élève _____

Signature du parent/tuteur _____

Date _____

English version of Code of conduct available online at

Initiales de l'élève _____

Initiales du parent _____

